

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 décembre 2015

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL Maire.

**Étaient présents :** Mr Jérôme BRUEL, Mr Rémy DIAT, Mr Raymond DURRET, Mme Nadine MEJEAN, Mme Estelle ARU LE GALL, Mr André METTON, Mme Bénédicte MAISONHAUTE, Mme Murielle MOLLON, Mr Arnaud MIGNARD, Mme Hélène TERRY BONNET, Mme Florence TIXIER DESTRE, Mme Jacqueline PEYRARD

Absents : Mr Sébastien MOUTON, Mme Virginie BONNET (en partie)

Procurations : Mme Virginie BONNET à Mr Jérôme BRUEL

Après approbation des délibérations du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est déroulé.

## **1. FINANCES/ ADMINISTRATIF :**

### ▪ Décisions modificatives :

Monsieur le Maire et Mme Nadine MEJEAN, conseillère municipale en charge des finances, présentent un point sur l'exécution du budget communal au 30/09. Il en ressort qu'il n'y a pas de gros dépassements au niveau des prévisions budgétaires. Le poste de charges de personnel a légèrement augmenté en raison du recrutement, en novembre, d'un agent pour renforcer le service à la cantine scolaire compte tenu de l'augmentation significative des effectifs.

Une délibération modificative de compte à compte est présentée et votée à l'unanimité au niveau du budget communal.

Au niveau assainissement, une délibération modificative est également présentée afin d'intégrer les travaux de réfection du réseau d'égout chemin de la procession (estimés à environ 50 000 €) financés par emprunt.

### ▪ Photocopieur mairie :

Monsieur le Maire informe les élus de la possibilité de renouveler le contrat de location du photocopieur de la mairie en y intégrant de nouvelles fonctionnalités de gestion des documents : dématérialisation, partage des documents, archivage.... Plusieurs fournisseurs doivent venir en mairie afin de réaliser une démonstration de leur système, il est donc proposé aux élus de reporter la décision au prochain conseil municipal.

## **2. BATIMENT/VOIRIE/URBANISME**

- Rénovation d'un appartement rue de la Procession :

Monsieur le Maire rappelle que ce logement était devenu insalubre. Le locataire a été relogé dans un appartement de la commune pendant la durée des travaux. Les devis pour les travaux de platerie, plomberie, carrelage, maçonnerie, et menuiseries ont tous été reçus. La commission va se réunir prochainement pour choisir les entreprises et planifier les travaux qui devraient avoir lieu en janvier / février.

- Approbation du rapport 2014 de la bombarde:

L'adjoint en charge de l'eau et de l'assainissement, Mr Rémy DIAT porte à la connaissance du Conseil municipal le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'eau potable établi par le syndicat des Eaux de la Bombarde. A noter que la consommation moyenne par abonné a légèrement augmenté en 2014 passant de 90.89 m<sup>3</sup> contre 87.84 m<sup>3</sup> en 2013.

Après en avoir pris connaissance et avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver ce rapport 2014.

Mme Virginie BONNET arrive et prend part aux délibérations suivantes.

## **3. INTERCOMMUNALITE :**

Lors du dernier conseil municipal, le schéma départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet avait été présenté aux élus.

La proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) adressée aux Communes et Intercommunalités et notifiée par courrier recommandé reçu le 16 octobre 2015, prévoit la « fusion des communautés de communes de Feurs en Forez, des Collines du Matin, et de Balbigny » avec extension du périmètre aux 7 communes de la Communauté de Communes du Pays de St Galmier : Veauche, Montrond les Bains, Bellegarde en Forez, Cuzieu, st André le Puy, Rivas, Aveizieux et aux 9 communes de la Communauté de Communes du Forez en Lyonnais : Chatelus, Viricelles, Virigneux, st Denis sur Coise, Maringes Grammond, St Médard en Forez, Chevrières et Chazelles sur Lyon ».

Monsieur le Maire précise aux élus que le conseil municipal doit donner son avis sur cette proposition dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, et qu'à défaut de délibération, dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Après débat et vote à bulletin secret, le Conseil municipal à la majorité de ses membres se prononce pour le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet : 11 pour ; 1 contre ; 1 abstention.

## **4. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT**

Par lettre du 26 octobre 2015, Madame Anaïs MATHELIN informait Monsieur le Préfet de sa démission de ses fonctions de deuxième adjointe et conseillère municipale de NERVIEUX.

Monsieur le Préfet a, par lettre du 2 novembre 2015, accepté cette démission.

Le Conseil municipal est alors en mesure de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Conformément au Code Général des Collectivités, « chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui qui a cessé ses fonctions se trouve donc promu d'un rang au tableau des adjoints ». Du fait de la démission du poste de deuxième adjoint, les deux adjoints suivants se trouvent donc promus d'un rang.

Le nouveau tableau des Adjointes s'établit donc ainsi :

- *Monsieur Sébastien MOUTON, Premier Adjoint*
- *Madame Virginie BONNET, Deuxième Adjointe*
- *Monsieur Rémy DIAT, Troisième Adjoint*

Le poste de Quatrième Adjoint devient dès lors vacant. Il est donc proposé d'élire un nouvel Adjoint.

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, Mme Nadine MEJEAN est proposée au poste de quatrième adjoint. Il est procédé au déroulement du vote.

**- Election du Quatrième Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 <sup>er</sup> tour de scrutin	2 <sup>ème</sup> tour de scrutin	3 <sup>ème</sup> tour de scrutin
nombre de bulletins	<b>13</b>		
bulletins blancs ou nuls	<b>2</b>		
suffrages exprimés	<b>11</b>		
majorité absolue	<b>6</b>		

Ont obtenu

-: Mme Nadine MEJEAN..... : **9** voix

Mme Nadine MEJEAN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **quatrième adjoint** au maire.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**5. AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Les élus sont informés du changement des horaires d'ouverture de l'agence postale communale. Compte tenu de la très faible fréquentation de l'agence le samedi matin, il a été décidé d'ouvrir à la place le lundi après-midi et le mercredi matin. Les nouveaux horaires d'ouverture de l'agence postale communale sont donc les suivants à compter de janvier 2016 :

Lundi de 8h45 à 12 h et 14h à 16h

Mardi de 8h45 à 11h45  
Mercredi de 9h30 à 11h30  
Jeudi de 8h45 à 11h45  
Vendredi de 8h45 à 11h45  
Samedi : Fermé

#### 6. **DIVERS** :

- La Pétanque des Tilleuls a adressé un courrier à la mairie afin de signaler des problèmes avec les projecteurs du terrain de pétanque qui sont vétustes et dont les ampoules doivent être changées très fréquemment. La commune va les réintégrer dans le contrat d'entretien de maintenance conclu avec le SIEL.
- Suite aux nombreuses déjections de chiens qui sont constatées sur le parking, les élus envisagent de créer un espace délimité dédié aux chiens.
- Coca : le cahier des charges a été envoyé au conseil départemental pour avis avant consultation des bureaux d'études.
- Telethon : la marche du téléthon a réuni 1440 marcheurs. Le bénéfice sera remis à l'association à l'issue de la marche à Bussy Albieux.
- Le prochain bulletin municipal sortira en avril 2016; le calendrier des manifestations sera distribué à chaque foyer en janvier 2016.

La date du prochain conseil municipal n'a pas été fixée.